

Assurer la transition vers le reporting électronique



GÉRER SON PROJET MALGRÉ LE CONFINEMENT

Contexte

Les sociétés cotées sur un marché réglementé ont, pour leurs exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, une obligation de reporting électronique selon le format ESEF (European Single Electronic Format).

En pratique, le reporting électronique ESEF recouvre deux obligations distinctes :

- l'obligation de « baliser » (ou « tagger ») les données chiffrées des états financiers en format iXBRL, applicable aux seuls comptes consolidés annuels établis en normes IFRS : pour 2020, seules les rubriques des états financiers primaires sont concernées ;
- l'obligation d'établir le Rapport Financier Annuel en format xHTML, applicable à toutes les sociétés dans le champ d'application de la Directive Transparence, même si elles n'établissent pas de comptes consolidés en normes IFRS.

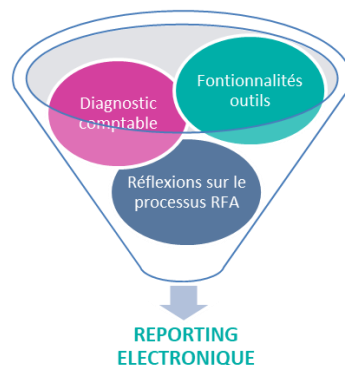
OBLIGATIONS relatives aux comptes consolidés annuels		Exercice ouvert à compter du 1 ^{er} Janvier 2020	Exercice ouvert à compter du 1 ^{er} janvier 2022
Tagging iXBRL des comptes IFRS	Etats financiers primaires uniquement	✓	✓
	Notes annexes par blocs		✓
Dépôt du Rapport Financier Annuel en xHTML		✓	✓

Ce projet nécessite pour les entreprises :

- une analyse comptable : il s'agit de rapprocher leur plan de comptes publié de la taxonomie ESEF et d'analyser si des évolutions sont souhaitables ;
- une ou plusieurs solution(s) IT internalisée(s) ou externalisée(s) pour le tagging iXBRL et la transformation xHTML ;
- des choix structurants dans le processus de production du Rapport Financier Annuel.

Nos conseils pour avancer pendant le confinement

1. Préparer le diagnostic comptable
2. S'informer sur les outils de marché et leurs fonctionnalités
3. Repenser son processus de production du Rapport Financier Annuel



KPMG met à votre disposition des experts des normes IFRS, de la gestion de projet IT et de la préparation de la communication financière, pour vous faire bénéficier de leur expérience, avec une approche pluridisciplinaire et pragmatique.

Trois étapes clés

1 Préparer le diagnostic comptable

- **Faire un exercice à blanc** de rapprochement entre vos états financiers et la dernière taxonomie publiée par l'IASB. Cet exercice peut être réalisé sur Excel avec une restitution des lignes requérant des extensions ou un tagging complexe.
- **Identifier les lignes de vos états financiers primaires qu'il pourrait être souhaitable de faire évoluer** pour la transition au reporting électronique mais aussi dans la perspective du projet « Primary Financial Statements » qui impactera à terme le format de vos états de synthèse.

Ce travail peut être réalisé ou revu avec l'outil KPMG



Facilitation du rapprochement à la taxonomie



Intégration de contrôles de cohérence



Réalisation de restitutions synthétiques

2 S'informer sur les outils de marché et leurs fonctionnalités

- **Obtenir une information sur les outils existants** permettant le balisage iXBRL, leurs spectres fonctionnels respectifs et leur adéquation par rapport aux exigences techniques de l'ESMA.
- **Echanger avec les différentes parties prenantes (normes, consolidation, communication financière, contrôle de gestion...)** pour comprendre quel type d'outil est plus adapté pour votre groupe.
- **Mener une analyse coûts/bénéfices** s'il apparaît que la mise en œuvre du reporting électronique est une opportunité intéressante de se doter d'un outil de « Disclosure Management ».
- **Envisager** le cas échéant une approche progressive si le délai est trop court pour une mise en œuvre de « Disclosure Management » dès la fin 2020.

3 Repenser le processus de production du Rapport Financier Annuel

- **Echanger avec les différentes parties prenantes** sur la production du RFA ou de l'URD faisant office de RFA incluant la partie design.
- **Identifier les éventuels besoins de faire évoluer le processus** de production de l'URD dans un mode plus collaboratif avec l'agence de communication.
- **Analyser la compatibilité** entre l'outil iXBRL/xHTML envisagé et l'outil de travail de l'agence de communication.
- **Envisager** le cas échéant une approche progressive avec une transformation xHTML en « bout de chaîne » en 2020.

Contacts



Catherine Porta
Associée
+ 33 6 18 47 14 49
cporta@kpmg.fr



Astrid Montagnier
Associée
+33 6 03 52 48 60
amontagnier@kpmg.fr



Siong Ho Wang Yin
Senior Manager
+33 6 23 68 34
showangyin@kpmg.fr

L'étendue et la nature des services détaillés dans ce document sont soumis aux règles déontologiques de la profession, selon que nous sommes commissaires aux comptes ou non de votre entité ou de votre groupe. Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.